



Travaux de réparation location

Par **flavoup**, le **05/09/2012** à **13:29**

Bonjour,

je vous contacte car je suis arrivée depuis 3 mois dans un appartement, j'ai contacté l'agence pour une demande de "réparations" concernant la moquette et les tapisseries de deux pièces, n'ayant jamais été refaite depuis 17 ans.

Sur l'état des lieux d'entrée la moquette est signalée en mauvais état avec en commentaires : noircie, décollée, tâchée, déchirée, défraîchie, ternie.

Quand aux tapisseries : mauvais état ou usage avancé selon les deux pièces et en commentaire : décollée, fissures, trous non rebouchés, noircie aux angles, traces de meuble, de gras, terne...

l'agence a réalisée les devis et m'a demandé de faire la main d'oeuvre, c'est à dire, de faire les travaux à mes frais, ensuite ils viennent vérifier si tout est parfait quand j'aurai fini les travaux et ensuite ils me remboursent les frais si ça leur convient.

Hors je ne peux pas financièrement avancer cet argent et je n'ai pas les compétences pour réaliser ces travaux...

Je leur ai envoyé une LRAR pour leur demander de réaliser ces travaux. Pas de réponse depuis 3 semaines... que dois je faire ??

Merci d'avoir pris le temps de me lire.